

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 138 (1993)
Heft: 11

Artikel: Marignan : la conduite militaire chez les anciens Confédérés
Autor: Schaufelberger, Walter
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345356>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Marignan

La conduite militaire chez les anciens Confédérés

Par le colonel EMG Walter Schaufelberger¹

A l'époque de la bataille de Marignan, la Confédération suisse ne se trouve pas sur la défensive; au contraire, cette «démocratie» pratique l'expansion militaire et l'offensive. Comment, à ce moment, fonctionne le commandement politico-militaire, alors qu'en été et en automne 1515, entre 40 000 et 50 000 guerriers suisses se trouvent en Italie du Nord? Qui a pris les décisions définissant leur mission et qui a exercé le commandement? L'étude de ces problèmes met à jour des similitudes évidentes entre les structures démocratiques civiles et celles des forces armées².

Le commandement au niveau politico-stratégique

La Confédération comprend treize Cantons souve-

rains dont les «ambassadeurs» se retrouvent à la Diète, forum comparable à l'assemblée générale de l'ONU; on y parle abondamment, mais l'institution a beaucoup de peine à exercer ses compétences dans le domaine stratégique. Preuve en est que, pendant la campagne de 1515 en Italie du Nord, la Diète, autorité politique suprême, envoie une lettre aux capitaines, dans laquelle elle leur délègue la compétence de continuer la campagne ou de faire la paix! Elle ne prend donc pas elle-même cette décision politico-stratégique fondamentale.

En ce qui concerne la fonction de commandant en chef, la Diète décide qu'il y en aura deux, l'un d'Uri, l'autre de Lucerne, et qu'ils seront élus par l'armée; ils exerceront le commandement avec les autres capitaines. L'ammann Im Hof

d'Uri et un certain Vogt Kùng de Lucerne sont choisis. Plusieurs lettres adressées à la Diète, en provenance du contingent zurichois, protestent contre ce choix, parce que, jusqu'alors, il y avait toujours eu un Zurichois dans le haut commandement. Les Zurichois n'acceptent pas la désignation du Lucernois. A ce sujet, des discussions tendues ont lieu à la Diète, qui vont durer des mois. Cela prouve que la fonction de commandant en chef n'existe pratiquement pas, qu'elle se limite à des tâches administratives et d'organisation. Pendant la campagne de Pavie en 1512, par exemple, il y avait également deux commandants en chef nommés par la Diète, dont l'un était zurichois.

Un tel système repose sur deux principes: le fédéralisme et la démocratie. Le

¹ Il s'agit de la transcription adaptée par le rédacteur en chef d'un exposé du colonel EMG Walter Schaufelberger, revue par ce dernier. L'exposé a été présenté le 26 février 1993 lors du VIII^e Symposium du Centre d'histoire et de prospective militaires à Pully, consacré à la démocratie et sa défense militaire. Il convenait de lui laisser son aspect oral. Le professeur Schaufelberger utilisait, ce jour-là, les données d'une étude qui allait paraître en juillet 1993 sous le titre Marignano. Strukturelle Grenzen der eidgenössischen Militärmacht zwischen Mittelalter und Neuzeit. Frauenfeld, Huber Verlag.

² Les sources: les chroniqueurs, dont plusieurs participent personnellement à la bataille de Marignan, ainsi que les protocoles de la Diète. Il faut y ajouter un ouvrage d'Emil Usteri, Marignano, das Schicksalsjahr 1515-1516 im Blickfeld der historischen Quellen. Zürich, 1974. Usteri publie des documents d'archives, notamment la correspondance échangée entre les autorités civiles en Suisse et les autorités militaires en campagne. Par défaut de «sens militaire», l'auteur n'a pas suffisamment prêté attention aux problèmes qui nous occupent dans cette étude.



Un maître de l'épée et de la plume: Urs Graf (v. 1485 – id. 1529)

pouvoir d'un commandant en chef éveille toujours la méfiance; un pouvoir militaire suprême est difficilement accepté, même en temps de guerre!

En 1503, une lettre, écrite depuis Ascona par les capitaines lucernois au Conseil de Lucerne, précise que, selon leur opinion, lors que

les troupes lucernoises se trouvent en campagne, le pouvoir politique demeure à Lucerne aux mains du Conseil. Les signatures, «Hauptleute, Fähnrich, Räte und Hundert von Luzern», mettent en évidence qu'une bonne partie des autorités politiques accompagnent les bannières lors d'une campagne.

En revanche, les contingents uranais, schwyzois et unterwaldiens, qui se trouvent aussi à Ascona, ne partagent pas du tout l'opinion de leurs confédérés lucernois. Quand ils sont en campagne avec le drapeau, le pouvoir politique se trouve lui aussi auprès des hommes libres habilités à participer à la *Landsgemeinde*!

De tout ceci il ressort qu'au début du XVI^e siècle la question pourtant fondamentale de la localisation du pouvoir politique en temps de guerre n'est pas encore résolue.

Prise de décision opérative et tactique

Dans le déroulement de la campagne militaire de 1515 comment les troupes vont-elles se fixer des objectifs? Comment les décisions vont-elles être prises? Comment vont-elles être exécutées?

En règle générale, c'est le «Kriegsrat», formé par les capitaines³ et les représentants des conseils des différents contingents, sorte de «Diète militaire» où chaque canton dispose d'une voix, qui est chargée des opérations. Or, il semble bien qu'en l'occurrence la décision finale de livrer bataille soit venue d'ailleurs.

En effet, cinq jours avant Marignan, les capitaines

³ Au XV^e siècle, il n'y a pas encore de cadres intermédiaires. Qu'un chef commande un groupe de quelques hommes de sa commune ou l'ensemble des troupes du canton, on l'appelle «capitaine». Au début du XVI^e siècle apparaît dans les états-majors un «Rottmeister», qui correspondrait à notre sous-officier.

ont décidé de ne pas continuer la guerre et tous ont signé le traité de Gallarate. Le traité abandonne l'Italie du Nord à François Ier, celui-ci étant parvenu à franchir les Alpes en profitant du désaccord existant entre les différentes troupes suisses. Les grands cantons (Zurich, Berne) étaient partisans d'un blocus des cols alpins, plus faciles à défendre que les plaines piémontaises, ceci contre l'avis des guerriers de Suisse centrale, plutôt intéressés à garder la mainmise sur Milan.

Pourquoi donc, une heure à peine après que les capitaines suisses, réunis au château de Milan le 13 septembre, aient décidé de respecter le traité de paix et

alors que les contingents zurichois et zougais s'apprêtent à rentrer chez eux, pourquoi la bataille se déchaîne-t-elle malgré tout ?

Pour comprendre, il faut tenir compte de l'existence des «Gemeinden», sortes d'assemblées plénières de guerriers qui se réunissent à tout bout de champ pour discuter les décisions des capitaines et les ratifier ou non, au gré des sentiments du contingent.

D'après les sources, on constate que si, avant Marignan, les contingents bernois, soleurois, fribourgeois, valaisans et biennois estimaient qu'il était temps de rentrer à la maison, les autres, surtout les «Gemeinden» de la Suisse pri-

mitive, décidaient de se mettre en mouvement. En avant-garde, ils sortirent en courant de la Porta Romana et se lancèrent contre les lansquenets allemands de François Ier. Dès lors, le sort de la bataille était scellé.

Sur quels critères s'appuient les «Gemeinden», lorsqu'elles s'opposent aux capitaines? Pourquoi les guerriers semblent-ils souvent vouloir se battre à tout prix? Des aspects matériels y sont pour beaucoup: entre autres, le désir de faire du butin, de se voir accorder des paies supplémentaires après un assaut, la possibilité de faire payer de grosses rançons pour les prisonniers que l'on a capturés. Mieux les guerriers se battent, plus ils sont



Les Suisses à Marignan: Battus et percés de coups (Hans Holbein le Jeune).

cotés sur le marché des mercenaires: les Suisses sont encore mieux payés que les lansquenets allemands ou les Espagnols.

Comment s'exerce enfin le commandement pendant les assauts comme ceux de Marignan ? Lorsqu'un carré de plusieurs milliers d'hommes se met en branle au pas de course, il n'y a plus grand'chose à diriger. L'énergie guerrière emporte tout, sinon c'est la défaite. Après l'assaut, cornes, tambours et drapeaux servent à rassembler les guerriers.

Armée et démocratie

A priori, un tel système semble indiquer un manque de discipline flagrant chez des guerriers (qui sont, par ailleurs, les meilleurs de leur époque); c'est en tout cas l'avis d'un historien comme Usteri. Cependant, on devrait surtout y voir une organisation démocratique qui reprend pour l'essentiel les institutions civiles, c'est-à-dire l'assemblée des bourgeois dans les villes, l'assemblée des paysans dans les «Landsgemeinden», dans les «Dorfgemeinden», dans les «Aemtergemeinden». Ces institutions civiles et militaires, très semblables, apparaissent comme les éléments d'une démocratie qui n'a pourtant rien de commun avec ce qu'on entend aujourd'hui.

On trouve des preuves convaincantes de l'existence d'une sorte de «démocratie militaire» dans les ser-



ments que les capitaines, les bannerets et les soldats prêtent au début d'une campagne. A l'époque des guerres de Bourgogne, le capitaine bernois devait jurer de ne pas conduire sa troupe à quelque endroit, sans la volonté et l'accord de la majorité des hommes.

Florange, qui est présent à Marignan, avait été commandant des Cent-Suisses à Paris. Il connaît donc les

us et coutumes des guerriers suisses. Il dit, dans ses *Mémoires*, qu'avant de déclencher la bataille, les capitaines suisses s'étaient adressé «aux ghemaine et leurs compagnons».

Conclusion

Lorsque les contingents suisses sont en campagne, au début du XVI^e siècle, l'organisation de commande-

ment reflète les institutions civiles, communales et corporatives. Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant, car cent ans vont encore s'écouler avant la réforme de la maison d'Orange qui verra l'avènement de la notion de discipline militaire moderne, fondée sur l'exemple de l'organisation militaire romaine.

Ce système de commandement peut provoquer des performances militaires formidables, lorsque tous, capitaines et guerriers, sont d'accord de se battre, ce qui est en général le cas. En revanche, lorsqu'il y a désaccord, les conséquences ris-

quent d'être très négatives. Il faut aussi dire que ce type de consultations collectives va favoriser les prises de décision fondées sur l'irrationnel et l'émotionnel, en tout cas dans une beaucoup plus grande mesure que si c'est un chef unique qui exerce un pouvoir dont on le tient responsable. Ce qui fait dire aux écrivains italiens de l'époque que les Suisses font la guerre dans le chaos et le désordre.

Au début du XVI^e siècle, l'autorité politique et économique de l'Etat commence à se renforcer, en France avec François I^{er} comme dans les autres pays voisins

de la Confédération suisse. Si l'on compare cette évolution avec la situation qui prévaut dans les Cantons où la «démocratie» règne aussi bien dans la vie civile qu'à l'armée, on constate que le système militaire suisse n'est plus concurrentiel. Voilà pourquoi dès lors les Cantons vont se réfugier dans une attitude de neutralisme. Jusqu'à la Révolution française, face à laquelle la confédération se trouvera complètement dépassée, les «Gemeinden» empêcheront la constitution d'une armée forte.

W. S.

Piles électriques • Condensateurs • Accumulateurs • Redresseurs

Batterien • Kondensatoren • Akkumulatoren • Gleichrichter

Leclanché

1401 Yverdon-les-Bains